

Considérations pour une Année des langues inautochtones

Gerald Roche, Université La Trobe¹

Traduit par René Lemieux, Université de Sherbrooke²

Qu'est-ce qu'une langue autochtone?

L'UNESCO a déclaré 2019 « Année internationale des langues autochtones », mais qu'est-ce qu'une langue autochtone? Quelles langues célèbrons-nous? Comment les reconnaître et en quoi cette reconnaissance importe-t-elle?

Commençons par le plus évident. Il n'y a rien dans une langue qui la rend autochtone. L'autochtonie n'est pas inscrite quelque part dans sa syntaxe ou sa morphologie. L'autochtonie d'une langue est toujours dans son rapport à l'extériorité, elle est une propriété des locuteurs plutôt que de la langue elle-même. Il faut dès lors se demander qui sont les peuples autochtones.

Puisque l'Année internationale a été proclamé par l'Assemblée générale des Nations Unies, il pourrait sembler raisonnable d'y chercher une définition de l'autochtonie. Ce serait en vain, car l'ONU

¹ Gerald Roche est anthropologue et chercheur principal au Département de politique et de philosophie de l'Université La Trobe en Australie (<<https://scholars.latrobe.edu.au/display/groche>>). Ses recherches portent sur les politiques de mise en danger et de revitalisation des langues, en particulier au Tibet, où il a travaillé pendant huit ans comme anthropologue. Il est l'un des codirecteurs du *Routledge Handbook of Language Revitalization* (2018). Roche a également été récipiendaire de la bourse DECRA à l'Institut Asie de l'Université de Melbourne et chercheur postdoctoral au Centre Hugo Valentin de l'Université d'Uppsala. On peut retrouver l'original à cette adresse : <<http://www.ogmios.org/blog/welcome-to-the-year-of-un-indigenous-languages/>>

² René Lemieux est professeur adjoint en traduction et traductologie à l'Université de Sherbrooke.

a toujours évité de définir la notion de « peuple autochtone » et a plutôt opté pour une auto-identification (Davis 2016).

Si une langue autochtone se définit par l'auto-identification d'un autochtone, ne nous resterait-il plus qu'à lui demander de s'identifier? Non, malheureusement, et ce, pour plusieurs raisons. Pour plusieurs individus – et plusieurs peuples –, il est impossible de répondre par l'affirmative, soit parce qu'ils préfèrent ne pas répondre, soit parce qu'ils sont incapables de se définir comme autochtones.

Il peut tout bonnement s'agir d'une préférence dans l'identification. En Australie, par exemple, plusieurs peuples « autochtones » préfèrent être appelés par le nom de leur nation, et collectivement comme des Aborigènes ou des Insulaires du détroit de Torrès (« *Aboriginal and/or Torres Strait Islander people* », Pearson 2015). Ce refus ne découle pas d'un rejet de l'autochtonie, mais plutôt d'un constat selon lequel la catégorisation comme « autochtone » efface plusieurs aspects importants de leur diversité. La situation est toutefois plus compliquée pour plusieurs communautés à travers le monde.

Les langues inautochtones

Dans certains endroits, l'autochtonie est interdite. En République populaire de Chine (RPC), par exemple, il n'y a pas de peuples autochtones (Elliot 2015). On reconnaît une égalité formelle pour toutes les « minorités ethniques » du pays et la majorité Han, sans préséance de l'une sur les autres. En cas contraire, cela reviendrait à reconnaître une forme de colonisation. En revanche, à Taïwan, l'État reconnaît non seulement seize peuples autochtones distincts, mais fait également une distinction entre les Han de souche et ceux arrivés plus récemment (Friedman 2018). La RPC, de son côté, divise la population taïwanaise entre la majorité Han et un groupe « minoritaire » unique.

Ce refus de reconnaître le colonialisme et son rôle dans la création de l'autochtonie n'est pas propre à la RPC. En fait, cette situation est suffisamment courante pour être nommée : la « théorie de l'eau salée » (ou de « l'eau bleue »). Selon cette « thèse », il faut qu'un groupe d'individus ait traversé un océan par bateau pour qu'une

situation puisse être qualifiée de coloniale. Autrement, il ne peut pas y avoir de peuples autochtones à cet endroit. Plusieurs pays s'en tiennent à cette formulation quasi juridique pour nier l'existence de peuples autochtones à l'intérieur de leurs frontières (Baird 2016).

L'autochtonie n'est pas seulement rejetée par les États, elle l'est, parfois, par des peuples qui, autrement, se considéreraient autochtones. Ce sont des raisons stratégiques qui motivent ce rejet. Le cas des Tibétains est exemplaire. Même s'ils ont choisi à certains moments de formuler un discours sur l'autochtonie (Hathaway 2016), tout comme le montre une tendance à une réappropriation du concept par la diaspora (Dawa Lokyitsang 2017), l'autochtonie et la qualification « autochtone » ont la plupart du temps été rejetées par le mouvement tibétain international lorsqu'il s'agissait de définir leur lutte comme nation occupée (Yeh 2007). Puisque ni la RPC ni le mouvement tibétain international ne reconnaissent l'autochtonie dans le contexte tibétain, aucune langue parmi les dizaines qu'on peut y retrouver (Roche et Suzuki 2018) n'est qualifiée d'autochtone.

D'autres raisons peuvent encourager le refus de la qualification. Ces raisons relèvent des relations internationales avant d'être une image nationale qu'on se projette. Comme Merlan (2009) le remarque, le mouvement indigéniste « mondial » a été mené en grande partie par un très petit nombre de pays, à savoir le bloc CANZUS (le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis). Les États qui ne sont pas alignés avec ces pays pourraient rejeter l'autochtonie en l'assimilant à une interférence dans leurs affaires nationales. Pour les peuples autochtones de ces États, rejeter l'autochtonie peut sembler nécessaire afin d'éviter la censure étatique et écarter les accusations d'« ingérence étrangère ».

Les raisons pour se distancier de l'autochtonie peuvent être de l'ordre de la stratégie ou de la défense des intérêts. Elles peuvent aussi découler des effets perniciose du colonialisme, de sa manière de transformer les subjectivités et les perceptions (Wa Thiong'o 2004; Fanon 1952). Un extrait d'une conversation entre deux militants, d'Hawaï et d'Okinawa, peut servir d'exemple :

Lorsque les militants hawaïens ont demandé aux militants d'Okinawa ce que veut dire être autochtones, ils ont répondu, « Mais nous ne sommes pas autochtones ». Alors je leur ai

demandé « ...être autochtones signifie-t-il, selon vous, appartenir à un peuple inculte et illettré, tout en bas de l'échelle sociale et économique? » Ce à quoi ils ont répondu par l'affirmative. (Eric Wada, dans Heinrich 2018 : 459 – traduction libre)

Ce qu'on constate ici, ce sont les associations coloniales, assimilées par les militants d'Okinawa, entre l'autochtonie et le fait d'être « arriéré ». Pour ces militants, refuser l'autochtonie découle d'une volonté de se distancier des connotations négatives qui y sont associées. Selon Dawa Lokyitsang (2017), ces attitudes ressemblent à celle qu'on retrouve chez les Tibétains en Inde.

Ainsi, dans certains cas, une langue *ne peut pas être autochtone*. L'autochtonie peut avoir été interdite par l'État, entravée par le nationalisme, empêchée par des relations internationales ou proscrite par les effets du colonialisme. Les langues dans ces situations ne sont ni autochtones ni allochtones – elles se situent à l'extérieur de cette distinction. Elles sont « inautochtones » (*un-Indigenous*). Demander à leurs locuteurs leurs statuts autochtones n'apportera aucune réponse claire.

Être inautochtone en 2019

Que veut dire être inautochtone en 2019? Qu'est-ce que cela implique pour les langues menacées et pour tous ceux qui travaillent avec elles?

Il faut d'abord rappeler que l'autochtonie n'est pas seulement une qualité ou une identité. Elle possède également son côté sombre. Le colonialisme se perpétue encore aujourd'hui : saisie des terres, dépossession et déplacement des populations, incarcérations, infériorisations, meurtres. Quand un empire ou un État s'approprié le territoire d'un peuple autochtone sans lui permettre de s'épanouir dans sa langue, il s'assure ainsi que la langue est éliminée (Patrick Wolfe 2006). Il faut bien se le rappeler, voilà la condition des langues autochtones au XXI^e siècle : être considérées sans avenir aux yeux de l'État. Être inautochtone implique l'impossibilité même de nommer cette situation.

Être inautochtone veut aussi dire se voir refuser les droits reconnus aux peuples autochtones. Ces droits sont inscrits dans la Déclaration

des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dans laquelle on peut retrouver « le droit de revivifier, d'utiliser, de développer et de transmettre [la langue] aux générations futures », le droit à un enseignement « dispensé dans leur propre langue » et « le droit d'établir leurs propres médias dans leur propre langue ». Que ces droits soient véritablement reconnus ou non par les États ne change rien au fait que les peuples inautochtones ne puissent pas même les revendiquer.

Ils ne peuvent pas non plus trouver des ressources dans les réseaux de militants transnationaux qui leur permettraient de lutter pour ces droits. Le projet d'un indigénisme mondial (Niezen 2003) dispose désormais d'importantes ressources institutionnelles, symboliques et matérielles. Issu de l'union de diverses luttes populaires (Estes 2019), le combat politique pour un indigénisme mondial participe à la majorité des efforts de revitalisation des langues qui a lieu aujourd'hui (Riche, Maruyama et Viridi Kroï 2018). Parce qu'ils ne font pas partie de ce mouvement « mondial », les peuples inautochtones ne peuvent pas utiliser ces ressources pour protéger leurs langues.

Être inautochtone a ainsi des conséquences réelles : la manière de qualifier la situation d'un peuple détermine les mécanismes du droit qui pourront être utilisés pour défendre ses droits, de même que les ressources nécessaires pour les garantir. L'autochtonie tout comme l'inautochtonie peuvent se définir à partir d'une histoire commune d'oppression, mais seule la première inclut la capacité à définir ses aspirations à un avenir meilleur. Pour la deuxième, sa définition inclut plutôt une impossibilité, celle d'exprimer cet avenir ou d'agir en conséquence.

L'Année des langues inautochtones : de la célébration à la justice

Bien que l'Année internationale des langues autochtones soit une occasion majeure de célébrer les langues autochtones dans le monde, elle devrait également être l'occasion de prendre conscience de la situation des langues inautochtones. Cette occasion révélerait la grande disparité entre les langues inautochtones et le régime des droits relatifs aux langues autochtones défendu par le mouvement indigéniste mondiale. Cette disparité révèle un paradoxe inhérent à la

nature des droits de la personne : ils sont toujours soumis à ce que Hannah Arendt (1949) appelait « le droit d'avoir des droits ».

Nous pourrions appeler « justice » ce droit d'avoir des droits. La justice n'est pas le simple synonyme d'une chose essentiellement bonne ou moralement désirable. La « justice » que nous voyons proférée de manière galvaudée dans l'expression « justice sociale » plonge ses racines dans un ensemble particulier de théories qui ont été conçues pour décrire les changements qui ont eu lieu dans les mouvements politiques des années 1960 et 1970 (Taylor 1994, Fraser 1996) et qui ont été par la suite connues sous le nom « politique identitaire » (« *identity politics* », Taylor 2017). Ces théories mettent l'accent sur l'idée de « reconnaissance », à savoir la capacité de déclarer ouvertement son identité et de se la voir respecter.

Célébrer les langues autochtones, c'est rechercher la justice en s'engageant sur la voie de la reconnaissance tout en participant au renversement de la subordination coloniale multiséculaire. Pour les langues inautochtones, toutefois, la justice consiste à garantir les conditions dans lesquelles ces communautés langagières peuvent choisir de s'identifier, que ce soit comme autochtone ou autrement, et leur volonté de participer au mouvement indigéniste transnational. La protection de la diversité linguistique mondiale nécessite de prendre en compte ces éléments :

- 1) Demandez toujours à la communauté si ses membres s'identifient comme autochtones. S'ils répondent négativement, respectez leur décision et soyez conscient que les catégoriser comme « autochtones » peut les mettre en danger. Toutefois...
- 2) Si une communauté ne veut pas être catégorisée comme « autochtone », cela ne veut pas dire qu'elle ne l'est pas. Apprenez à interpréter les silences autour de cette question selon le contexte social et politique.
- 3) Lisez ce qui s'écrit sur la justice linguistique (p. ex. Piller 2016, Flores 2017, Avineri *et al.* 2019) et examinez comment ces concepts peuvent s'appliquer, à un moment ou à un autre, à votre travail avec les langues menacées.
- 4) Évaluez en quoi votre appui aux langues menacées inclut la justice sociale et en quoi votre travail peut être éclairé par la compréhension d'autres luttes pour la justice sociale :

l'antiracisme, la décolonisation, le féminisme, les luttes queer, la lutte pour l'environnement, et d'autres encore.

Références

- Arendt, Hannah (1949). « "The rights of man": What are They? », *Modern Review* 3(1), 24-37.
- Avineri, Netta, Laura Graham, Eric Riner et Jonathan Rosa (2019). *Language and Social Justice in Practice*, New York, Routledge.
- Baird, Ian G. (2016). « Indigeneity in Asia: an emerging but contested concept », *Asian Ethnicity*, 17(4), 1-5.
- Davis, Megan (2016). « Data and the United Nations declaration on the rights of Indigenous peoples », *Indigenous Data Sovereignty*, Canberra, ANU Press, 25-38.
- Dawa Lokyitsang (2017). « Are Tibetans Indigenous? », en ligne : <<https://lhakardiaries.com/2017/12/27/are-tibetans-indigenous/>>
- Elliot, Mark (2015). « The Case of the Missing Indigene: Debate Over a "Second-Generation" Ethnic Policy », *China Journal* 73, 186-213.
- Estes, Nick (2019). *Our History is the Future: Standing Rock Versus the Dakota Access Pipeline, and the Long Tradition of Indigenous Resistance*, Londres, Verso.
- Fanon, Frantz (1952). *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil.
- Flores, Nelson (2017). « Developing a materialist anti-racist approach to language activism », *Multilingua* 36(5), 565-570.
- Fraser, Nancy (1996). « Social justice in the age of identity politics: Redistribution, recognition, and participation », *The Tanner Lectures on Human Values*, Utah, Tanner Humanisites Center, The University of Utah.
- Friedman, Kerim (2018). « The Hegemony of the Local: Taiwanese Muticulturalism and Indigenous Identity Politics », *boundary 2* 45(3), 79-105.
- Hathaway, Michael J. (2016). « China's Indigenous Peoples? How Global Environmentalism Unintentionally Smuggled the Notion of Indigeneity into China », *Humanities* 5(3), 54.
- Heinrich, Patrick (2018). « Revitalization of the Ryukyuan Languages », dans Leanne Hinton, Leena Huss et Gerald Roche (dir.), *Routledge Handbook of Language Revitalization*, Londres, Routledge, 455-463.
- Merlan, Francesca (2009). « Indigeneity: Global and local », *Current Anthropology* 50(3), 303-333.
- Pearson, Luke (2015). « Why We Will Never Find the "Most Appropriate" Term to Refer to All Indigenous Australians », *IndigenousX*, en ligne : <<https://indigenoux.com.au/why-we-will-never-find-the-most-appropriate-term-to-refer-to-all-indigenous-australians/>>.
- Roche, Gerald, et Hiroyuki Suzuki (2018). « Tibet's Minority Languages: Diversity and Endangerment », *Modern Asian Studies* 52(4), 1227-1278.
- Roche, Gerald, Hiroshi Maruyama et Åsa Viridi Kroik (2018). (eds). 2018. *Indigenous Efflorescence: Beyond Revitalization in Sapmi and Ainu Mosir*. Canberra: ANU Press, <<http://doi.org/10.22459/IE.2018>>.
- Taylor, Charles (1994). « The Politics of Recognition », dans Amy Gutmann (dir.), *Multiculturalism: Examining the Politics of Recognition*, Princeton, NJ, Princeton University Press.
- Taylor, Keeanga-Yamahtta (dir.) (2017). *How we get free: Black feminism and the Combahee River Collective*, Chicago, Haymarket Books.
- Wa Thiong'o, Ngũgĩ (2004 [1981]). *Decolonising the Mind: The Politics of Language in African Literature*, Nairobi, East African Educational Publishers; London, James Currey; Portsmouth NH, Heinemann; Harare, Zimbabwe Publishing House.
- Wolfe, Patrick (2006). « Settler Colonialism and the Elimination of the Native », *Journal of Genocide Research* 8(4), 387-409.
- Yeh, Emily T. (2007). « Tibetan indigeneity: Translations, Resemblances, and Uptake », dans Marisol de la Cadena, Orin Starn (dir.), *Indigenous Experience Today*, Oxford, Berg, 69-97.